

COMMENT FONCTIONNE LA CLASSIFICATION ?

Les documents sont rangés selon une **classification thématique et hiérarchique**, propre à la bibliothèque de droit.

Pour les livres, le sujet est symbolisé par 2 lettres (sauf quelques cotes à une lettre sous A, B, D, F) suivies d'une série de chiffres, le tout indiqué sous forme de cote de rangement, sur une étiquette collée au dos du livre. La 1^{ère} lettre indique la matière et la 2^{ème} lettre la sous-matière. Pour préciser à nouveau la sous-matière, on utilise un ou plusieurs chiffres, selon un système décimal.

Par exemple, les troubles du voisinage correspondent à l'indice de classification HB 433.

H Droit civil > HB Les biens > HB 4 La propriété > HB 43 Étendue du droit de propriété > HB 433 Troubles de voisinage.

Tous les ouvrages dont le sujet principal porte sur les troubles de voisinage possèdent cette cote et sont disposés dans le même rayon.

Pour les revues, on ne conserve que la première lettre de la classification et on y ajoute un double zéro (sauf pour les revues du 1^{er} étage, avec une cote L, J ou R), suivi d'un numéro d'ordre croissant.

LIRE ET COMPRENDRE UNE COTE








Chaque document de la bibliothèque est muni d'une cote de rangement, qui se trouve sur l'étiquette collée au dos du livre.

Une cote se décompose de la manière suivante :

- > **DRT** : se trouve à la bibliothèque de droit (inscrit sous la cote)
- > **HF 021** : indice de la classification
- > **LELEU** : 5 premières lettres de l'auteur. S'il y a plus de 3 auteurs, on indique le début du titre, suivi parfois (selon le sujet) de lettres indiquant le pays concerné : BEL, FRA, ...

C'EST À QUEL ÉTAGE ?

La bibliothèque de droit comporte 5 étages. Voici ce que vous trouverez à chaque étage :

Étage	Contenu
1 ^{er}	 Accueil Bureau de référence  Revues générales L, J, R  Généralités et dictionnaires : A, AD0, AD1
2 ^{ème}	 Revues de l'année en cours (présentoirs) Revues spécialisées A, B, D, E, F, H, K, M, P, S, Y
3 ^{ème}	 Monographies : AJ, F, H, M, P
4 ^{ème}	 Monographies : E, S, Y
5 ^{ème}	 Monographies : AD3, B, D, YL, YS

Un **plan précis** de la bibliothèque est disponible au 1^{er} étage, à droite des escaliers. Vous retrouverez également à chaque étage un plan de localisation.



Bibliothèque de droit de l'UCL
Collège Thomas More
Place Montesquieu 2, bte L2.07.01
1348 Louvain-la-Neuve
Tel : 010 / 47 46 31
Email : info-bdrt@uclouvain.be
Web : www.uclouvain.be/bdrt

MATIÈRES JURIDIQUES ET LETTRES ASSOCIÉES

Les **cotes des ouvrages** comportent dans la majorité des cas deux lettres (quelques cotes à une lettre sous A, B, D, F). La première indique la matière juridique, la 2^{ème}, la sous-matière.

Les **cotes des revues** comportent une seule lettre, suivie de chiffres directement (1^{er} étage) ou de deux zéros puis de chiffres (2^{ème} étage). Voici à quelle matière correspondent les lettres utilisées :

A	A et AD : généralités AD3 : droit comparé et étranger AJ : droit judiciaire	K	Interdisciplinaire (revues)
B	Disciplines non juridiques	L	Législation (revues)
D	Fondements du droit	M	Droit de l'environnement
E	Droit européen	P	Droit public
F	Droit pénal et criminologie	R	Doctrine (revues)
H	Droit civil	S	Droit social, fiscal, économique
J	Jurisprudence (revues)	Y	Droit international



La classification est disponible en version .pdf sur <https://uclouvain.be/fr/bibliotheques/bdrt/livres.html>.

Il est possible d'y faire une recherche en plein texte et ainsi repérer facilement son sujet !

La classification

Comment trouver un livre dans les rayons ?











EN BREF

La bibliothèque de droit est grande ! Comprendre comment ses documents y sont organisés est indispensable pour trouver rapidement et facilement ce que vous cherchez !

C'EST À QUEL ÉTAGE ?

La bibliothèque de droit comporte 5 étages. Voici ce que vous trouverez à chaque étage :

Étage	Contenu
1 ^{er}	 Accueil  Bureau de référence  Revues générales L, J, R  Généralités et dictionnaires : A, AD0, AD1
2 ^{ème}	 Revues de l'année en cours (présentoirs) Revues spécialisées A, B, D, E, F, H, K, M, P, S, Y
3 ^{ème}	 Monographies : AJ, F, H, M, P
4 ^{ème}	 Monographies : E, S, Y
5 ^{ème}	 Monographies : AD3, B, D, YL, YS

Un **plan précis** de la bibliothèque est disponible au 1^{er} étage, à droite des escaliers. Vous retrouverez également à chaque étage un plan de localisation.



Bibliothèque de droit de l'UCL
Collège Thomas More
Place Montesquieu 2, bte L2.07.01
1348 Louvain-la-Neuve
Tel : 010 / 47 46 31
Email : info-bdrt@uclouvain.be
Web : www.uclouvain.be/bdrt

COMMENT FONCTIONNE LA CLASSIFICATION ?

Les documents sont rangés selon une **classification thématique et hiérarchique**, propre à la bibliothèque de droit.

Pour les livres, le sujet est symbolisé par 2 lettres (sauf quelques cotes à une lettre sous A, B, D, F) suivies d'une série de chiffres, le tout indiqué sous forme de cote de rangement, sur une étiquette collée au dos du livre. La 1^{ère} lettre indique la matière et la 2^{ème} lettre la sous-matière. Pour préciser à nouveau la sous-matière, on utilise un ou plusieurs chiffres, selon un système décimal.

Par exemple, les troubles du voisinage correspondent à l'indice de classification HB 433.

H Droit civil > HB Les biens > HB 4 La propriété > HB 43 Étendue du droit de propriété > HB 433 Troubles de voisinage.

Tous les ouvrages dont le sujet principal porte sur les troubles de voisinage possèdent cette cote et sont disposés dans le même rayon.

Pour les revues, on ne conserve que la première lettre de la classification et on y ajoute un double zéro (sauf pour les revues du 1^{er} étage, avec une cote L, J ou R), suivi d'un numéro d'ordre croissant.

LIRE ET COMPRENDRE UNE COTE

Chaque document de la bibliothèque est muni d'une cote de rangement, qui se trouve sur l'étiquette collée au dos du livre.

Une cote se décompose de la manière suivante :

- > **DRT** : se trouve à la bibliothèque de droit (inscrit sous la cote)
- > **HF 021** : indice de la classification
- > **LELEU** : 5 premières lettres de l'auteur. S'il y a plus de 3 auteurs, on indique le début du titre, suivi parfois (selon le sujet) de lettres indiquant le pays concerné : BEL, FRA, ...

La classification

Comment trouver un livre dans les rayons ?



EN BREF

La bibliothèque de droit est grande ! Comprendre comment ses documents y sont organisés est indispensable pour trouver rapidement et facilement ce que vous cherchez !

MATIÈRES JURIDIQUES ET LETTRES ASSOCIÉES

Les **cotes des ouvrages** comportent dans la majorité des cas deux lettres (quelques cotes à une lettre sous A, B, D, F). La première indique la matière juridique, la 2^{ème}, la sous-matière.

Les **cotes des revues** comportent une seule lettre, suivie de chiffres directement (1^{er} étage) ou de deux zéros puis de chiffres (2^{ème} étage). Voici à quelle matière correspondent les lettres utilisées :

A	A et AD : généralités AD3 : droit comparé et étranger AJ : droit judiciaire	K	Interdisciplinaire (revues)
B	Disciplines non juridiques	L	Législation (revues)
D	Fondements du droit	M	Droit de l'environnement
E	Droit européen	P	Droit public
F	Droit pénal et criminologie	R	Doctrine (revues)
H	Droit civil	S	Droit social, fiscal, économique
J	Jurisprudence (revues)	Y	Droit international



La classification est disponible en version .pdf sur <https://uclouvain.be/fr/bibliotheques/bdrt/livres.html>.

Il est possible d'y faire une recherche en plein texte et ainsi repérer facilement son sujet !